

Liste des produits

Produit	Modèle	Référence
Cagoule non étanche	SR 520 M/G	H06-0221
Cagoule non étanche	SR 520 P/M	H06-0321
Cagoule non étanche	SR 530	H06-0421

Description du produit

Les cagoules non étanches et l'appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé SR 500 fixé sur une ceinture protègent contre les particules, les gaz et les vapeurs, ou toute combinaison de ces éléments. Le système SR 500 peut remplacer les respirateurs à purification d'air dans toutes les situations où ces derniers sont recommandés. Cela concerne entre autres les travaux lourds et de longue durée effectués dans des environnements où la température est élevée. La pressurisation ainsi créée empêche toute infiltration d'air extérieur pollué dans la zone respiratoire. La cagoule SR 520 est disponible en deux tailles, P/M et M/G, et la cagoule SR 530 est disponible en une seule taille.

Les caractéristiques des cagoules sont les suivantes:

Protègent les organes respiratoires et le sommet de la tête • Visière résistant aux chocs aux produits chimiques • L'air envoyé évite à la visière de s'embuer • Harnais de tête réglable • Tuyau respiratoire flexible raccordé en permanence • Munies de soupape expiratoire • La SR 530 protège également la tête et les épaules, est équipée d'une encolure réglable et la distance entre la visière et le visage peut être réglée.

Caractéristiques techniques

	SR 520/SR 530 + SR 500	42 CFR partie 84 Pièce faciale non étanche
Débit d'air	175 l/min/225 l/min	6.0 CFM (170 l/min)
Température de service	14 à 131 °F (-10 à +55 °C), < 90 % RH	-
Température de stockage	4 à 104 °F (-20 à +40 °C), < 90 % RH	-
Niveau d'avertissement de débit faible	< 175 l/min	≤ 175 l/min-
Poids de la SR 520/530, tuyau compris	≈ 360 g/480g	-
Essai de résilience réalisé avec une balle en acier d'un diamètre de 22 mm, d'une masse de 44 g et à 1,3 m de hauteur, projetée contre la visière		-
Facteur de protection ¹⁾ SR 520	1000	-
Facteur de protection ¹⁾ SR 530	1000	-
Homologations	NIOSH CFR 42, partie 84	-

1) Facteur de protection attribué (APF) documenté dans des études de tiers, conformément à l'OSHA 29 CFR 1910.134 et 3352-02-2009.

